

Ivry/Seine, le 2 septembre 2025

**Banderole de soutien au peuple palestinien : le Tribunal administratif ordonne le retrait de la banderole litigieuse sous peine d'une astreinte de 1500 euros par jour !**

Selon toute vraisemblance, le pays pourrait être sans gouvernement le 8 septembre, et les appels à mobilisation émanant d'organisations politiques, syndicales ou des citoyen·nes contre le plan d'austérité budgétaire du gouvernement Bayrou se multiplient. Pour autant, l'attention des services de l'État à propos de la banderole apposée sur l'hôtel de ville d'Ivry ne faiblit pas.

La semaine dernière, le Préfet du Val-de-Marne s'est à nouveau pourvu devant le tribunal administratif de Melun afin d'accélérer l'exécution du jugement de première instance rendu quelques jours auparavant, et formulant une demande de condamnation de la Ville à une astreinte de 1500€ pour chaque jour supplémentaire où la banderole resterait en place. Le tribunal a accédé aux demandes de Monsieur le Préfet, et a notifié à la Ville sa décision, dès le vendredi 29 août, dans la soirée.

La détermination des élu·es de la majorité municipale pour mêler leurs voix à toutes celles et ceux qui dénoncent le génocide en cours à Gaza, exigent un cessez-le-feu immédiat, le retour des otages, et la reconnaissance d'un État Palestinien ne s'en trouve en rien entamée. Il en va de même de notre profonde conviction d'être légitimes, en tant qu'élus·es, à faire vivre les engagements portés de longue date par Ivry et ses habitant·es en faveur de la paix, de la solidarité internationale et du respect du droit, même lorsqu'il s'agit du peuple palestinien.

Pour autant, il n'est pas question de grever le budget communal de recettes bien plus utilement employées au fonctionnement du service public communal – ou aux projets de solidarité internationale – qu'au règlement d'une telle amende, dont le montant journalier nous interdit d'attendre une décision du Conseil d'État.

**Nous réitérons donc avec force notre appel à rassemblement devant l'hôtel de ville, mercredi 3 septembre à 18h30.** Cette initiative sera l'occasion pour nous de procéder publiquement et devant huissier à la dépose de la banderole actuelle, objet du litige entre la Ville et le Ministère de l'Intérieur. Ce moment nous permettra aussi d'apposer un nouveau texte sur la façade de l'hôtel de ville, porteur des mêmes messages, et en tout point conforme avec les déclarations onusiennes et celles de la diplomatie française.

**Philippe Bouyssou**  
Maire d'Ivry-sur-Seine